



FICHE D'INSCRIPTION (COMPLEMENT)

Arts Martiaux de la Thur : Karaté Shorinji Ryu - Self-défense - Kobudo - Tai Chi Chuan

SAISON 2024-2025

Cette fiche complète la Demande de Licence qui doit impérativement être complétée et jointe au dossier.

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

ADRESSE :

CP : VILLE :

N° DE TEL. :

ADRESSE Email :

PERSONNE(S) A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT (Adresse, téléphone) :

.....
.....

AUTRE INFO (ex. handicap, situation particulière):

Si vous avez déjà pratiqué le Karaté ailleurs, ou une autre discipline martiale, précisez :

Discipline : Temps de pratique : Niveau obtenu :

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> J'autorise | L'association ARTS MARTIAUX DE LA THUR à me prendre en photo ou me filmer lors de manifestations organisées par l'association et d'utiliser ces images/vidéos à des fins de communication (articles de presse, site internet de l'association, affiches, etc.) |
| <input type="checkbox"/> Je n'autorise pas | |

Cochez la case correspondante selon votre âge :

- | | | |
|---|---------------------|--------------|
| <input type="checkbox"/> Moins de 16 ans | (mardi et vendredi) | 126 € |
| <input type="checkbox"/> 16 ans et + | (mardi et vendredi) | 170 € |

A régler (par chèque de préférence) à l'ordre de Arts Martiaux de la Thur

Remarque importante : pour s'inscrire, un enfant doit obligatoirement être âgé de 7 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association disponible sur le site internet :

<https://artsmartiauxest.fr/clubs/arts-martiaux-de-la-thur/>

Je reconnais également avoir été informé de la possibilité de souscrire à une 'assurance complémentaire

SPORTMUT proposée par la FFKARATE (voir site internet : <http://www.ffkarate.fr/espace-licencies/assurances/>).



Fait le : à

Signature (des parents pour les mineurs) :

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné _____

autorise mon fils , ma fille _____

Né(e) le : _____ à : _____

demeurant : _____

1. A pratiquer les arts martiaux : sports de combat – armes anciennes enseignés
2. A participer aux compétitions et autres activités organisées

par le club ARTS MARTIAUX DE LA THUR pour la saison 2024-2025 (du 1^{er} septembre au 31 août).

Fait à _____ le _____

Pour valoir ce que de droit

Signature

CERTIFICAT DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE D'UN SPORT

Je soussigné Docteur _____ atteste que l'état de santé de

Mme, Mlle, M. _____, né(e) le _____,

lui permet de pratiquer les Arts Martiaux (sports de combat – armes anciennes) sans contre-indication, y compris en compétition. (Barrer les mentions inutiles le cas échéant)

Cachet du médecin



A _____

Le _____



ARTS MARTIAUX DE LA THUR

Autorisation Parentale pour le déplacement des mineurs seuls avant et après les entraînements et sorties du club

Je soussigné....., parent ou tuteur légal de
..... (Nom complet dudit mineur),

Cochez la ou les cases correspondantes ci-dessous, et rayez le ou les paragraphes inutiles.

CAS N°1 : Autorisations de se déplacer seul entre le domicile et le lieu d'activité :

Adresse du domicile vers lequel le mineur est autorisé à rentrer seul :

Numéro, Rue :

Code postal :Commune :

- Lorsqu'il participe aux entraînements du club, J'autorise mon enfant à effectuer seul les trajets d'aller et de retour entre son domicile mentionné ci-dessus et la Salle de sport habituelle,

Je déclare avoir connaissance du fait qu'alors, la responsabilité du club et de l'encadrement ne pourra pas être engagée en cas d'accident survenu au cours desdits trajets.

- Au cours de toute sortie du club, J'autorise mon enfant à quitter le groupe dont il fait partie pour retourner seul au domicile mentionné ci-dessus, au plus tôt vingt (20) minutes avant l'heure prévue de fin de sortie et à condition que le groupe se situe à ce moment sur le territoire de la commune dudit domicile.

Je déclare avoir pris connaissance du fait qu'alors, la responsabilité du club et de l'encadrement ne pourra pas être engagée en cas d'accident survenu au cours dudit trajet

Rayez le paragraphe suivant si vous avez autorisé votre enfant à faire des trajets seuls.

CAS N°2 : Refus d'autorisation de se déplacer seul entre le domicile et le lieu d'activité :

- Je n'autorise pas mon enfant à effectuer seul les trajets d'aller et de retour entre son domicile mentionné ci-dessus et la salle habituelle lorsqu'il participe aux entraînements et aux diverses sorties. En conséquence, je m'engage à assurer moi-même l'encadrement dudit mineur à ces occasions. Si exceptionnellement une modification de cette situation devait intervenir, je m'engage à faire parvenir antérieurement un écrit à l'encadrement faisant état de cette modification temporaire.

Je déclare avoir pris connaissance du fait que des retards répétés de ma part peuvent entraîner des sanctions à l'encontre de mon enfant pouvant aller jusqu'à l'exclusion (cf. Règlement Intérieur de l'association).

Rayez le paragraphe « Autorisations de rentrer seul » si vous n'autorisez pas votre enfant à faire les trajets.

Signature du Premier Responsable Légal (préciser qualité du responsable, Père, Mère, Autre)

Nom, Prénom

Qualité du responsable légalDate Signature :

Signature du Second Responsable Légal (préciser qualité du responsable, Père, Mère, Autre)

Nom, Prénom

Qualité du responsable légalDate Signature :